



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 20 octobre 2022

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2022**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE, GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme REBECHÉ), THIEBLIN, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme LAPORTE), HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, GARRIDO, M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : Mme REBECHÉ (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes LAPORTE (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN), GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Budget annexe Régie des fêtes et Animations – attribution d'une subvention au Club Taurin TARTAS BEGAAR pour l'année 2022

Au budget de la régie des fêtes et animations pour l'année 2022, il convient d'autoriser le versement d'une subvention au Club Taurin TARTAS BEGAAR, pour les activités de l'année soit un montant de 2720,50 €. Il est précisé que les crédits sont prévus au budget annexe de la régie des fêtes, au chapitre 65. Cette aide est dans la continuité des années 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et autorise le versement d'une subvention au Club Taurin TARTAS BEGAAR, pour les activités de l'année soit un montant de 2720,50 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget annexe de la régie des fêtes, au chapitre 65. Cette aide est dans la continuité des années 2018 et 2019.

Délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Aude PARTOUCHE-SEBBAN



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



Bilan course landaise régie des fêtes de Tartas

Dimanche 10 juillet 2022 – 17h – arènes de Bégaar

OBJET	DEPENSES	RECETTES
Cotisation FFCL / licences / challenge – 208+177	385,00	
Ganadéria DAL – Cuadrilla Ch. Dussau (1500+3600)	5100,00	
URSSAF – 11 x 21	231,00	
Assurance intempéries (encaissée le 10/03/22)	525,00	
Débisaire / jury 120+200	320,00	
Médecin	150,00	
Repas cuadrilla -13x15€	195,00	
Primes (Régie 883,00€ et particulières 500,50€)	1632,00	1383,50
Musique (primes)	150,00	150,00
Entrées – 133 x 14€		1862,00
Licenciés + carte jeune - 15x5€		75,00
Réduction club taurin - 1x13€		13,00
Retour invitations, entrée gratuite : 77 + 42 – Total = 268 entrées		
Récompenses / réception (150+50)	200,00	
Billetterie	588,00	
Trophée Pays Tarusate	80,00	
Adhésion Union Club Taurin de France (240:2=120)	120,00	
Protection civile		
Chèque impayé (2x14€)	28,00	
Avance trésorerie (versée le 13/05/22)		3500,00
Totaux	9704,00€	6983,50€
Résultat	- 2720,50€	